

Le 5 février 1979

Monsieur le Professeur Claude Got
Hôpital Raymond-Poincaré
92380 Garches

Monsieur,

Avant de vous écrire, j'ai laissé passer le temps nécessaire pour que disparaisse l'agacement causé par votre "prestation" du 30 janvier à l'émission de France-Inter, "le téléphone sonne".

Je ne m'arrêterai pas autrement sur vos propos concernant la ceinture si improprement dite "de sécurité"; comme le disait de vous après l'émission, de façon imagée, l'un de vos confrères (au courant de la réunion du 21 décembre dernier au Siège de la Prévention Routière, où force avait été de reconnaître unanimement l'ignorance des effets de cet équipement en France): "Il ne manque pas d'air!"

Et certes il y a de quoi être pour le moins choqué de vous entendre vanter publiquement des mérites dont on vient d'admettre, dans le secret du Sésail, qu'ils sont inconnus - mais qui apparaissent bien globalement nuls à la lumière des seuls chiffres sûrs, émanant de la Direction des Routes du Ministère des Transports (SETRA).

Et plus encore peut-être alors que huit jours plus tôt (le 22 janvier à Rennes) un accident banal mais exemplaire venait d'illustrer une fois de plus, et doublement, ce jeu de roulette-russe auquel, grâce à vous, sont encore contraints les automobilistes français: un conducteur (Daniel Martin, 20 ans), ceinturé, tombe dans un canal avec sa voiture et meurt noyé, prisonnier de sa ceinture; son passager avant (Hervé Guérin, 20 ans), non ceinturé, est éjecté avant l'immersion et s'en tire avec des blessures qui ne mettent pas sa vie en danger.

Mais connaissant votre fanatisme aveugle - vous êtes de la race des Inquisiteurs, qui se sentaient justifiés du sang qu'ils faisaient couler au nom de la Foi - je ne perdrai pas de temps à insister davantage ici, me réservant cependant le moment venu de vous demander publiquement des explications sur un comportement auquel votre titre et les moyens d'expression constamment mis à votre disposition donnent un retentissement regrettable.

Par contre j'aimerais connaître les bases de votre nouvelle Foi dans les vertus de l'alcootest. En effet la Loi sur le contrôle préventif de l'alcool au volant a été votée au vu d'une "étude" où vous affirmiez (en contradiction avec d'autres) que 4,1% des conducteurs, en état d'ivresse, causaient 41% des accidents mortels de la circulation. Le taux des conducteurs en état d'alcoolémie étant actuellement tombé à 0,36% (674 sur 186.143 conducteurs contrôlés depuis l'entrée en vigueur de la Loi), le nombre des tués aurait dû, en schématisant bien sûr, diminuer de quelque 37%

Or vous vous glorifiez d'une diminution, pendant les six derniers mois de 1978, de 7,4% seulement - soit 5 fois moins. Pourquoi cette différence considérable, et ce résultat décevant, somme toute des plus médiocres?

Vos estimations premières, sur lesquelles la Loi a été votée, étaient-elles fausses? Les chiffres actuels de 1978 (provisaires - et on sait les différences qui peuvent exister avec les chiffres définitifs...) sont-ils douteux?

Et si, après tout, l'alcootest n'était pratiquement pour rien dans cette amélioration? A ce sujet je livre à vos réflexions la comparaison suivante:

- de juillet à décembre 1978 le nombre des tués a donc baissé de 7,4% alors que le trafic (consommation corrigée de carburants) augmentait de 4,4%, soit une baisse de 11,8% à trafic constant;
- de juillet à décembre 1972 le nombre des tués avait baissé de 2,4% alors que le trafic avait augmenté de 10,3%, soit une baisse de 12,7% à trafic constant.

Or ce dernier résultat, supérieur à celui dont vous vous attribuez un peu hâtivement le mérite aujourd'hui, avait été acquis sans ceinture, sans limitations de vitesse, sans alcootest - sans aucune mesure de contrainte.

J'ajouterai encore, pour vous inciter peut-être à moins de triomphalisme, qu'en Italie, pays latin à vignobles et au parc automobile comparable au nôtre, non seulement l'évolution des accidents de la route a été similaire à celle enregistrée en France, mais que le taux de tués aux cent millions de véhicules-kilomètres y est inférieur au taux français. Et ce sans ceinture, sans limitations de vitesse (dans la pratique), sans alcootest.

Si tout cela, entre autres, n'était pas systématiquement caché à l'opinion, peut-être certaines affirmations (au mieux gratuites) seraient-elles proférées moins légèrement, et moins impunément. Quoi qu'il en soit, en guise de conclusion, je me permets de soumettre à votre méditation cette réflexion du Père Bruckberger condamnant le mensonge, la complicité du mensonge, "et particulièrement de ce mensonge plus odieux qu'un autre, parce qu'il avance masqué, le mensonge par omission."

En espérant pouvois vous remercier d'avance de vos réponses précises à ces quelques interrogations précises, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments attristés.



Jérôme Spycket

copies pour information à:

- M. le Garde des Sceaux
- Mme le Ministre de la Santé
- M. le Ministre des Transports
- Mme la Directrice de Radio-France
- M. le Secrétaire Général de la Prévention Routière
- M. le Secrétaire Général du Mouvement Auto-Défense
- M. le Secrétaire Général de l'Association des Libertés
- M. le Directeur de l'I.A.A.T.M.
- M. le Directeur de l'A.C.A.T.